

ment, et je ne vois pas qu'il y ait lieu de revenir sur ce que l'on en a dit de ce côté de la Chambre. Nous avons affirmé notre conviction que le remède préconisé par ce bill n'aura pas le résultat que l'on en attend. Nous avons pu voir que même le tarif élevé des Etats-Unis n'a pas empêché le fléchissement industriel qui existe dans ce pays. Comme l'ont fait observer quelques honorables membres, le fléchissement industriel de l'heure est d'ordre mondial. Mon très honorable ami de gauche (le très honorable M. Graham) s'est fait l'interprète de ce côté de la Chambre, lorsqu'il a dit que le moyen de faire cesser les temps difficiles au pays consistait à relever le pouvoir d'achat de la population. Nous espérons que la conférence économique qui doit avoir lieu à Londres au commencement d'octobre aura pour effet d'assurer de plus vastes marchés au Canada et qu'il en résultera un regain de prospérité pour nos citoyens. De ce côté de la Chambre, nous appréhendons que le relèvement des droits déterminera une augmentation du coût de la vie et nous croyons que le pays ne peut supporter les charges additionnelles qui en découleront si les producteurs du Canada, en ayant accès à de plus vastes débouchés dans le sein de l'empire britannique, ne peuvent vendre l'excédent de leur production à des prix équitables.

A venir jusqu'à l'année dernière, le Canada était un pays prospère et faisait l'envie du reste de l'univers. Lorsque, au lendemain de la guerre, nous comparions les progrès accomplis par le Canada avec ceux des pays étrangers, nous avions lieu de nous enorgueillir des résultats obtenus par la nation. Cette marche vers le progrès s'est ralentie en face de circonstances tout à fait indépendantes de la volonté de notre gouvernement. Nous espérons que la situation s'améliorera d'ici à quelque mois, mais je le dis de nouveau, le meilleur moyen de faire revivre la prospérité dont nous jouissions avant l'année dernière consiste à relever le pouvoir d'achat de notre population.

L'honorable M. ROBERTSON: Honorables sénateurs, comme nous pourrions peut-être nous dispenser d'examiner le bill en comité, je crois qu'il y a lieu de signaler à cette Chambre une légère modification apportée à la mesure dans un autre endroit. Quelques changements ont été effectués dans les numéros du tarif. Le changement le plus important se trouve dans la dernière clause du bill, laquelle était ainsi conçue à l'origine:

Pourvu que toute telle loi ne soit pas appliquée aux marchandises importées mais non déclarées ou aux marchandises achetées et réellement en cours de route en Canada le ou avant le seizième jour de septembre mil neuf cent trente, pour lesquelles le ministre peut demander une

preuve satisfaisante pour lui-même que ces marchandises ont été achetées et expédiées à cette date ou auparavant.

Cette clause a été modifiée dans les termes suivants:

Toutefois, la présente loi ne s'applique pas aux marchandises achetées et importées de bonne foi, mais non déclarées, le ou avant le seizième jour de septembre mil neuf cent trente, ni aux marchandises importées et en entrepôt le ou avant cette date, pourvu que ces marchandises soient sorties d'entrepôt le ou avant le trentième jour de novembre mil neuf cent trente, ni aux marchandises importées, en vertu de règlements prescrits par le ministre, le ou avant le trentième jour de novembre mil neuf cent trente, lorsque ces marchandises ont été de bonne foi acquises par contrat et achetées dans le pays d'exportation avant ledit seizième jour de septembre mil neuf cent trente.

(La motion est adoptée et le bill est lu la deuxième fois.)

TROISIEME LECTURE

L'honorable M. ROBERTSON propose la troisième lecture du bill.

L'honorable C. MacARTHUR: Honorables sénateurs, avant que cette motion soit mise aux voix, j'aimerais à savoir de l'honorable ministre du Travail si l'on a l'intention de faire parvenir par la poste à tous les membres de cette Chambre un exemplaire du tarif, avec indication des anciens droits en regard de chaque numéro, ce qui nous permettra d'établir les comparaisons voulues. Si je ne me trompe c'est ce que l'on a promis aux membres d'une autre Chambre il y a une semaine, mais plusieurs honorables membres de cette Chambre n'ont pas encore reçu le document en question. Munis de ces renseignements, nous pourrions comparer les nouveaux droits avec les anciens en connaissance de cause et serions plus en état d'apprécier l'importance des changements.

L'honorable M. ROBERTSON: Je verrai à ce que ces renseignements soient communiqués à mon honorable ami...

L'honorable M. FORKE: A nous tous?

L'honorable M. WILLOUGHBY: Oui, à tous.

(La motion est adoptée et le bill, lu la troisième fois, est adopté.)

PROROGATION DU PARLEMENT

Son Honneur le Président communique au Sénat un message qu'il a reçu du secrétaire du Gouvernement général, lui disant que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat, à quatre heures et demie de l'après-midi, pour proroger la présente session du Parlement.

Le Sénat s'ajourne à loisir.